



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA
CORRÈZE (19)
SEPER / unité risques

PPRI du bassin de Brive la Gaillarde Cartographie du zonage

Zoom Est sur la commune de Malemort

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour:

TULLE, le 29 JAN. 2019

Le Préfet,

Frédéric VEAU

Échelle : 1 / 2500

Mai 2018

N° 8 31 1109

COPIE

ARTELIA
Agence de Bordeaux

Parc Sordani - Bâtiment D - 6-8 Avenue des Sablères - CS 70880 - 33137 La Halle Cedex - France
Tél : 05 56 32 83 82 - Fax : 05 56 32 83 83 - www.artelia.com

Légende

- Limite de zone inondable
- Limite du centre urbain
- Zonage**
- - - Limite de la bande de précaution
- Zone rouge (zone d'inconstructibilité)
- Zone violette (zone de maîtrise stricte de l'urbanisation)
- Zone bleue (zone constructible avec prescriptions)
- Secteurs particuliers
- Lignes d'isocotes (m NGF)

